

## L'histoire du *versus populum* depuis les années 1920-1930

Claude Barthe<sup>1</sup>

L'histoire de la célébration *versus populum* au XX<sup>e</sup> siècle est intéressante et complexe : ce mode de célébration s'est imposé de manière quasi universelle dans le rite romain sans qu'il y ait jamais, à proprement parler, de législation pour le rendre obligatoire. La motivation est double : celle du désir d'un « retour à l'antique », très spécifiquement un retour à la messe papale antique, qui prédomine dans un premier temps, et recherche d'une *actuosa participatio* stylistiquement moderne, qui l'emporte dans un second temps.

### Une visibilité liturgique pour l'édification des fidèles à l'époque post-tridentine

Il importe de considérer le phénomène contemporain du *versus populum* du XX<sup>e</sup> siècle par rapport aux évolutions de l'époque moderne, à partir du XVI<sup>e</sup> siècle. On peut avancer que la réforme protestante et la contre-réforme catholique, dans des mises en œuvre opposées et même contradictoires, ont poursuivi un dessein que le XVII<sup>e</sup> français qualifiera d'*édification* des fidèles par une meilleure compréhension des textes de la Bible et du Missel, et parallèlement par une meilleure visibilité des cérémonies. Jean-Jacques Olier, un des personnages centraux de ce qu'on a appelé l'École française de spiritualité, dans son *Explication des cérémonies de la grand'messe de paroisse selon l'usage romain*<sup>2</sup>, insiste sur cette valeur d'*édification* que contient le déroulement des cérémonies avec leurs acteurs, leurs costumes, leurs décors. Encore faut-il que le *théâtre* de la liturgie soit explicité par une prédication et une catéchèse et aussi qu'elles soient visibles des fidèles.

L'évolution de l'architecture religieuse catholique à cette époque-là est en lien avec cette préoccupation. Architecture et liturgie sont-elles vraiment devenues plus militantes, comme on le dit souvent, après le Concile de Trente, pour affirmer le dogme mis en péril ? On voudrait que l'une des grandes novations de la Contre-Réforme fût la « théâtralité » du culte et sa splendeur. En réalité, elle existait déjà – et même de manière très directe –, avec par exemple l'insertion dans la liturgie de jeux, séquences, mimes sacrés. Et les fastes liturgiques gothiques et de la première Renaissance pouvaient être particulièrement somptueux. Si le style liturgique post-tridentin exalta particulièrement le culte de l'eucharistie, on doit se souvenir que les XIII<sup>e</sup> et XIV<sup>e</sup> siècles virent apparaître des ostensions et processions eucharistiques particulièrement solennelles.

---

<sup>1</sup> Conférence prononcée au 12<sup>e</sup> Colloque CIEL à Rome, 20 février 2023.

<sup>2</sup> Cf. Jean-Jacques OLIER, *L'esprit des cérémonies de la messe Explication des cérémonies de la grand'messe de paroisse selon l'usage romain*, édition critique de Claude Barthe, Paris : Le Forum, 2004.

On pourrait peut-être avancer que l'art propre de la Contre-Réforme, l'art baroque, continua l'aspect traditionnellement éclatant du culte divin et de son décor, mais en favorisant un accès plus direct et aussi sensible que possible des fidèles aux réalités sacrées. Il montra le mystère dans sa puissance éclatante et aussi dans sa proximité sensible. Il édifia des autels pas plus somptueux que ceux du Moyen Age, mais il les rendit plus visibles, plus « parlants » aux yeux ; il dressa des retables et une statuaire plus directement lisibles et démonstratifs.

Dans ce mouvement, la liturgie solennelle des chapitres de cathédrales et la liturgie pontificale de l'évêque entouré de son *sénat*, le chapitre cathédral, se déroulèrent désormais à la vue du peuple, pour son *édification*. Jusque-là en effet, lui étaient réservées soit les messes basses (très nombreuses dans les grandes églises et dans les cathédrales), soit la grand'messe dominicale des paroisses. Mais en revanche, dans bien des régions, il ne pouvait suivre que malaisément les cérémonies qui se déroulaient dans le chœur, derrière le jubé. Au fond, la plus grande visibilité qu'a recherchée le protestantisme pour la cène, s'est aussi manifestée dans le culte catholique, mais en mettant en valeur sa part la plus majestueuse, la liturgie solennelle du chapitre de la cathédrale et la liturgie pontificale de l'évêque au milieu de son chapitre paré.

Ce mouvement commença au XVI<sup>e</sup> siècle, et même avant, notamment en Italie, où le chœur de la cathédrale était souvent ouvert, selon une disposition dérivant de celle de l'abside des basiliques, autour de laquelle courrait un banc presbytéral placé derrière l'autel. Il atteignit la France avec un certain retard, à la manière d'une mode venant de Rome, contre laquelle résistèrent généralement, dans un premier temps, les chapitres cathédraux *réactionnaires*. C'est au cours d'une période qui va de l'extrême fin du XVII<sup>e</sup> siècle à la Révolution que les cathédrales françaises furent réaménagées : la plupart des jubés qui séparaient le chœur de la nef disparurent pour être remplacés par des grilles hautes, ou bien par des jubés ouverts à deux corps, chacun portant un ambon pour les lectures de l'Office, le chant de l'épître et de l'évangile, et sur lesquels s'appuyaient deux autels, dont l'un souvent dédié à la Vierge, pour la célébration des messes paroissiales<sup>3</sup>. Le nouvel aménagement, ce point est très important à noter, était dit « à la romaine », ce qui était spécialement vrai quand l'autel était recouvert d'un baldaquin semblable à celui du Bernin, comme dans la cathédrale de Verdun ou l'église du Val-de-Grâce à Paris, et placé en avant du chœur, possiblement jusqu'à la croisée du transept. Ce mouvement qu'on peut qualifier de romanisation architecturale s'acheva au XIX<sup>e</sup> siècle,

---

<sup>3</sup>. Avec des résistances : les cathédrales d'Auch, d'Albi, de Saint-Bertrand de Comminges conservèrent leurs chœurs fermés derrière le jubé. Voir : Bernard CHEDOZEAU, *Chœur clos, chœur ouvert. De l'église médiévale à l'église tridentine (France XVII<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècle)*, Paris: Cerf, 1999 ; Jean-Baptiste LEBRUN-DESMARETTE, *Voyages liturgiques de France ou recherches faites en diverses villes du royaume (édition 1718)*, Paris : Hachette, 2012 ; Mathieu LOURS, *L'autre temps des cathédrales. Du concile de Trente à la Révolution française*, Paris : Picard, 2010.

mais dans un style médiéval alors en vogue : dans les cathédrales dont le chœur n'avait pas été ouvert, on doubla le chœur fermé, dit « grand chœur », par un autre chœur visible des fidèles.

Le culte eucharistique devint lui-même et plus solennel et plus visible. Pour favoriser la piété, le meuble de conservation de la réserve eucharistique devint sinon plus monumental et ostensible, du moins plus accessible pour la distribution de la communion, sous la forme de tabernacles, armoires insérées et abaissées au niveau des gradins de l'autel, généralement dans le maître-autel. C'est une formule que soutint spécialement saint Charles Borromée, diffuseur par excellence de l'esprit tridentin<sup>4</sup>.

Il importe de retenir que l'ensemble de cette évolution architecturale était dite « à la romaine ».

### ***La célébration papale, entre tradition et privilège***

Le *versus populum* que l'on pourrait dire *traditionnel*, est précisément celui qui caractérisait la liturgie papale solennelle dans les basiliques romaines<sup>5</sup>. Le *versus populum* a-t-il été général après la paix de l'Église sur les autels à confession (surmontant de manière surélevée un tombeau de martyr) assez fréquents en Italie ? Dans ce cas, l'aménagement liturgique des basiliques papales serait un témoin de la forme de célébration que supposaient les autels à confession lorsqu'ils sont assez avancés dans la nef. À moins que ce soit la place du trône au fond de l'abside qui implique, puisque le clergé reste traditionnellement derrière le pontife qu'il assiste, un *versus populum* en quelque sorte accidentel.

Il a été largement parlé dans les autres contributions de ce colloque de la question de l'orientation de la messe et de la prière. Outre le motif d'orientation stricte et de position du clergé derrière le pape qui accède à l'autel du fond de l'abside, le *versus populum* conservé dans les basiliques papales avait-il aussi un but de meilleure visibilité ? C'est discutable : si les fidèles apercevaient mieux le pape lorsqu'il était à l'autel (lequel était cependant pourvu de sept chandeliers, d'une croix et de reliquaires de grande dimension), ils ne pouvaient suivre que bien plus malaisément l'ensemble de la cérémonie et les mouvements des ministres qui se déroulaient derrière le baldaquin, entre l'autel et le trône.

En effet, dans de telles cérémonies, le pontife romain n'était que *de facto* « vers le peuple », et non intentionnellement. Il ne faut jamais oublier que le missel tridentin est le

---

<sup>4</sup>. Les actes du 4<sup>ème</sup> concile provincial de Milan, en 1576, font partie des références les plus communes pour l'aménagement de la réserve eucharistique.

<sup>5</sup>. Selon Cyrille Vogel, l'inculturation du rite romain en pays franc aurait amené une orientation effective stricte dans les églises romaines, et généralement en Europe : Cyrille VOGEL, « *Versus ad Orientem*. L'orientation dans les *Ordines romani* du Haut Moyen Âge », *Studi medievali*, 3<sup>ème</sup> série, t. I, 1960, pp. 447-469. Réimpression dans *Maison-Dieu*, 70/2 (1962), pp. 67-99.

missel de la cour pontificale : c'est assurément à cause de cette forme de célébration des basiliques romaines que le *Ritus servandus in celebratione Missæ* prévoyait, après avoir expliqué que le prêtre se retourne vers le peuple pour dire *Dominus vobiscum* avant la collecte (et qu'il n'est, par conséquent, pas tourné vers le peuple), qu'un cas différent pouvait survenir : « Si l'autel est vers l'Orient, vers le peuple, le célébrant ne tourne pas le dos à l'autel pour dire *Dominus vobiscum* » (V, 3). La rédaction, comme c'est souvent le cas dans les rubriques, est à la fois précise et allusive : on comprend, que, dans le cas considéré, l'autel se trouve être vers le peuple pour être réellement tourné vers l'Orient géographique, et non pas seulement vers l'Orient symbolique dont on se contente souvent ; dans ce cas, le prêtre ne se retourne pas pour le *Dominus vobiscum*.

De fait, ce type de célébration se vérifiait pour les chapelles papales, c'est-à-dire pour les messes pontificales du pape, lorsqu'elles étaient célébrées dans les basiliques majeures (les basiliques Saint-Pierre, Saint-Jean de Latran et Sainte-Marie Majeure sont *grosso modo* occidentées). Le trône était dressé au fond de l'abside, à la manière basilicale<sup>6</sup>, les déplacements du trône à l'autel se faisant de la sorte plus commodément et plus majestueusement, sans avoir à contourner l'autel, et le clergé restant derrière le pontife. En revanche, le pape tenant chapelle à la Sixtine célébrait sur un autel adossé au mur absidial, son clergé derrière lui, le trône étant dressé à gauche.

On a dit plus haut que les nouveaux aménagements des cathédrales françaises à l'époque baroque, où l'autel à baldaquin évoquant celui du Bernin à Saint-Pierre, pouvaient placer celui-ci jusqu'à la travée du transept, et étaient dit « à la romaine ». C'est l'occasion de remarquer que la messe papale supposait la présence du peuple non seulement devant l'autel, mais aussi à droite et à gauche, le presbyterium étant derrière, entre l'autel et le trône. Le mode d'élévation de l'hostie et du calice très particulier de la messe papale solennelle en fait foi, le principe étant que les saintes espèces doivent être vues du peuple pour être adorées par lui : le pape élevait l'hostie et le calice à hauteur de ses yeux (et non au-dessus de sa tête, comme dans une autre messe, pour que le peuple en arrière puisse voir les saintes espèces), puis il faisait un quart de tour à droite vers le côté de l'épître, pour une monstration devant le

---

<sup>6</sup>. « Le trône de l'évêque se situe de manière diverse, selon l'emplacement de l'autel devant lequel il doit être érigé. Soit l'autel est au centre [entre nef et chœur], séparé du mur, de façon que le chœur occupe l'espace ainsi constitué ; alors le trône s'adosse au mur, face à l'autel, de sorte que l'évêque assis regarde directement le milieu de l'autel, ayant de part et d'autre les sièges des chanoines » (*Cæremonial Epsicoporum*, t. 1, c. 13, n. 1 – traduction : *Le Cérémonial des Evêques*, ed. André Philippe MUTEL et Peter FREEMAN, Paris : Institut du Christ-Roi - Hora Decima, 2006, p. 74). Jusqu'au XX<sup>e</sup> siècle, sauf cas particuliers (comme ceux des autels entre chœur et nef, qui permettaient des célébrations dans les deux sens, par exemple pour religieux ou religieuses cloîtrés, chanoines, d'une part, et fidèles, d'autre part), il semble que la situation de l'autel entre nef et chœur n'ait entraîné la célébration *versus populum* que pour le pape et dans les basiliques romaines.

transept gauche de la basilique, puis il faisait de même vers le côté de l'évangile pour une ostension vers le transept droit de la basilique, et enfin déposait l'hostie/le calice sur l'autel<sup>7</sup>.

Cette célébration de type basilical du pape n'était d'ailleurs pas (ou plus) nécessairement liée à la stricte orientation (à Saint-Paul Hors-les-Murs, édifice géographiquement orienté depuis le IV<sup>e</sup> siècle, au moins depuis la reconstruction après l'incendie de 1823, le pape célébrait tout de même *versus populum*). Cela paraît donc être devenu une sorte de privilège pontifical. Ainsi, lors de son voyage pour visiter l'empereur Joseph II à Vienne, on vit Pie VI célébrer solennellement vers la nef dans la cathédrale Saint-Etienne, lors de la fête de Pâques 1782, l'autel étant dressé pour l'occasion en avant du chœur, le trône au fond de l'abside, le tout en vertu de l'adage, « là où est le pape, là est Rome »<sup>8</sup>. En revanche, lors du sacre de Napoléon I<sup>er</sup>, à Notre-Dame de Paris, le 2 décembre 1804, Pie VII, comme l'indique le tableau de David, célébra vers l'abside, son trône étant du côté de l'Évangile, comme lors des célébrations papales à la Sixtine.

Une autre preuve que le *versus populum* était devenue un privilège pontifical est qu'il faisait partie des honneurs liturgiques du pape concédés au patriarche de Lisbonne par Clément XI en 1716 et par la coutume, avec la *sedia gestatoria*, les *flabelli*, la triple mitre évoquant la tiare, le *mantum*, la *falda*, le fanon, etc. : il pouvait célébrer pontificalement « à la romaine » dans sa cathédrale, trône au fond de l'abside, autel vers le peuple (alors que la cathédrale est orientée : le patriarche célébrait du coup vers l'Occident).

### ***Le « retour à l'usage antique » à l'époque du Mouvement liturgique***

L'idée d'une célébration « à la romaine », c'est-à-dire pour imiter les messes solennelles du pape, elles-mêmes censées être le dernier témoin d'un antique usage, s'est assurément retrouvée dans l'aménagement de certaines cérémonies pontificales. Ainsi, en 1927, Mgr Harscouet, évêque de Chartres, très favorable au Mouvement liturgique, obtint un indult lui permettant de célébrer pontificalement, lors de certaines fêtes solennelles, à la croisée du transept, *versus populum*.

Il faut mentionner aussi la messe pontificale célébrée par le nonce Angelo Roncalli, futur Jean XXIII, à Notre-Dame de Paris, le 24 avril 1948, pour célébrer la récente canonisation de sainte Catherine Labouré. Le nonce décrivait l'aménagement dans ses souvenirs : « Trône au fond de l'autel comme à Rome. Autel face au peuple.<sup>9</sup> » On peut

---

7. Pierre Joseph RINALDI-BUCCI, *Cæremoniale missæ quæ a Summo Pontifice Ecclesiæ Universalis ritu solemniter celebratur*, Ratisbonne, 1889. Pars secunda, § 14, p. 41 : [thuriferarius hostiam thure adolet] 1° dum Summus Pontifex eam hostiam elevat a mensa usque ad oculos ; 2° dum ostensionis semicirculum facit in cornu epistolæ ; 3° dum eundem circulum facit in cornu evangelii.

8. En atteste une gravure d'un célèbre graveur viennois, Carl Schütz (1745–1800).

9. Angelo Giuseppe RONCALLI, *Journal de France I 1945-1948*, Paris : Cerf 2006, p. 494.

supposer qu'on avait voulu ainsi offrir une sorte de messe papale au nonce, plus que sacrifier à une nouveauté archéologisante, sachant que le chapitre et les cérémonies à Notre-Dame étaient des plus traditionnels<sup>10</sup>.

En revanche, la messe pontificale *versus populum* célébrée le 20 août 1953 par Mgr Haas, évêque de Grand Rapids, État de Michigan, aux États-Unis, au Civic Auditorium, à l'occasion de la Conférence Liturgique Nationale, est assurément de style Mouvement liturgique : l'autel est placé sur la scène de l'auditorium face au peuple, le trône de l'évêque est derrière, mais à quelques mètres seulement de l'autel, du fait de l'étroitesse du lieu.

Les traces, dans les articles et conférences relevant de la mouvance, par ailleurs assez complexe, de ce Mouvement liturgique, sur l'aspiration à une célébration *versus populum* sont relativement rares<sup>11</sup>. Cependant, un article important du chanoine Maurice Michaud, professeur aux facultés catholiques de Lyon, est publié dans le deuxième numéro de la revue *La Maison-Dieu*, organe du Centre de Pastorale liturgique<sup>12</sup>, un article sur « La célébration de la messe face au peuple »<sup>13</sup>, qui rapporte l'idée commune à l'époque que la célébration *versus populum* était majoritaire jusqu'au VI<sup>e</sup> siècle.

Retour à l'antique, donc. « Entre les années 1930 et le Concile, remarquait le cardinal Jean-Marie Lustiger, les spécialistes de la liturgie ont généralement donné en modèle la liturgie basilicale de la belle époque, entre le IV<sup>e</sup> et le V<sup>e</sup> siècle : c'était l'idéal qu'il fallait reconstituer ! Et on a fait de la reconstitution »<sup>14</sup>. Dans les séminaires de France, un texte a joué, à cet égard, un grand rôle : la glose de l'*Ordo romanus primus* donnée par Dom Henri Leclercq, dans le *Dictionnaire d'Archéologie chrétienne et de Liturgie*<sup>15</sup>, reprise ensuite dans *L'Église en prière*, manuel composé sous la direction d'Aimé-Georges Martimort<sup>16</sup>, extrêmement répandu dans les séminaires. L'*Ordo primus* décrivait, à l'usage des pays francs, une messe stationnale du pape, celle du matin de Pâques à Sainte-Marie-Majeure, vers la fin du VII<sup>e</sup> siècle, qui témoignait, avec des retouches franques, du rite romain en son état antique. La glose de Dom Leclercq fournissait ainsi une sorte de rituel que les clercs du XX<sup>e</sup> siècle

---

<sup>10</sup>. Et les liturgies à Notre-Dame fastueuses (voir la messe pontificale de minuit de Noël en 1948, à Notre-Dame, célébrée par le cardinal Suhard, qui a été la première messe télévisée : [Messe Noël historique | INA](#)).

<sup>11</sup>. On trouve la trace de discussions sur la possibilité canonique de célébrer *versus populum*, essentiellement fondées sur le *Ritus servandus in celebratione Missæ* V 3, dans une série d'articles de Dom Rombaud VAN DOREN, dans *Les questions liturgiques et paroissiales*, Abbaye du Mont-César, Louvain, avril 1938, pp. 93-98, août 1932, pp. 199-204, octobre 1931, pp. 295-297.

<sup>12</sup>. Institut fondé en 1957, dans le cadre de l'Institut catholique de Paris, dirigé par Dom Botte, assisté des PP Gy et Dalmais et de Mgr Pierre Jounel.

<sup>13</sup>. *La Maison-Dieu* 1945/2, pp. 93-123.

<sup>14</sup>. Cf. Jean-Marie LUSTIGER, *Le choix de Dieu. Entretiens avec Jean-Louis Missika et Dominique Wolton*, Paris : Le Livre de Poche, 1987, p. 429.

<sup>15</sup>. Letouzey et Ané, 1936, « Ordines romani », t. 12, col. 2417 ss.

<sup>16</sup>. Cf. Aime-Georges MARTIMORT, *L'Église en prière. Introduction à la liturgie*, Paris : Desclée, 1961, pp. 291 ss.

rêvaient naïvement de reproduire, non pas dans la splendeur écrasante du culte des basiliques antiques, mais passé au filtre du goût religieux des années trente et cinquante. Au détail près cependant que le texte de l'*Ordo primus*, parce qu'adapté aux besoins francs, ne décrit pas une célébration *versus populum*<sup>17</sup>.

On vit ainsi se développer des expériences de « face au peuple » dès avant la seconde guerre mondiale, spécialement en Belgique, en Allemagne et en France, qui se fondaient sur le désir de reproduire la messe papale antique et, juridiquement, sur la mention de la célébration *versus populum* existant dans le *Ritus servandus*. « C'est à l'évêque seul qu'appartient dans son diocèse la direction et le contrôle d'un mouvement tendant à la célébration face au peuple », affirmait, sans autre explication, Maurice Michaud. Mais les évêques y étaient généralement peu favorables. Certains prêtres demandaient pourtant avec insistance des permissions, ou célébraient ainsi en omettant de les demander.

Parce que la célébration face au peuple nécessitait la mise en place d'un autel détaché du mur, les expériences eurent surtout lieu dans le cadre de messes célébrées sur un autel aménagé pour la circonstance, dans les haltes de pèlerinages, dans les activités champêtres des mouvements de jeunesse, spécialement au sein du scoutisme<sup>18</sup>, ou encore, à partir des années 50, dans de nouvelles églises où l'autel était détaché du mur de l'abside de telle sorte que soit possible – assez souvent, mais pas toujours – cette forme de célébration<sup>19</sup>.

Le but était tout autant de pouvoir les encenser en en faisant le tour, lors des messes solennelles, que de permettre d'éventuelles célébrations face au peuple. Pouvoir faire le tour de l'autel (pour l'encenser), nouveauté de type retour à l'antique typique du Mouvement liturgique, est ainsi très lié à la pétition de messe face au peuple. L'encensement antique de l'autel se faisait-il en en faisant le tour ? C'est ce que pourraient indiquer les rites de la consécration de l'autel dans le pontifical romain, qui témoignent d'encensements en tournant autour de l'autel, tant pour le pontife (*Pontifex circuit ter altare ad dexteram continue thurificando*) que pour le prêtre en surplis qui, jusqu'à l'édition typique du pontifical de 1961,

---

17. « Le pape [arrivé devant l'autel durant le chant de l'Introït] prie sur un prie-Dieu qu'on vient d'apporter à l'instant ; au *Sicut erat* il se lève et se rend à sa place debout, devant la *cathedra*, tourné vers l'Orient, *stat versus ad Orientem* » : l'indication suppose que le rédacteur-correcteur pense à une église franque orientée, et non pas une basilique romaine dans laquelle le Pontife, assis au fond de l'abside, regardera le peuple et serait tourné vers l'Orient.

18. Les initiatives du P. Donceur sont souvent citées à ce propos. En 1943, le petit manuel de la liturgie au camp donne le croquis de l'autel, du prêtre et des servants avec les assistants face à l'autel (Louis V.M. FONTAINE, *La mémoire du scoutisme*, Paris : Publications L.F., 1999, p. 249).

19. « L'autel dans le sanctuaire », *L'Art sacré*, novembre-décembre 1955, n. 3-4. La revue *L'Art sacré*, éditée par les PP dominicains, avait été fondée par Joseph Pichard en 1935 et reprise en 1937 par les éditions du Cerf. Elle fut dirigée par les PP. Marie-Alain Couturier (1897-1954) et Pie-Raymond Régamey (1900-1996), et cultivait une esthétique moderne et dépouillée en architecture, statuaire, objets du culte. Grande fut son influence dans le clergé français. Cf. Sabine de LAVERGNE, *Art sacré et modernité. Les grandes années de la revue L'Art sacré*, Paris : Culture et vérité, 1992.

reprenait l'encensoir entre les divers encensements du pontife et poursuivait l'encensement de manière continue durant toute la consécration en faisant le tour de l'autel (*continue altare circuit, incensendo, donec consecratio perficiatur*). Ceci, dans les cas où l'autel était détaché du mur : à défaut, le pontife et le prêtre thuriféraire passait vers le côté épître puis vers le côté évangile, à la manière habituelle. Pour autant, les encensements de l'autel de la messe qui suivait sa consécration se faisaient de manière habituelle sur trois faces de l'autel, celle de la célébration et celles de l'épître et de l'évangile. De même, dans la messe papale *versus populum*, l'autel n'était encensé que sur trois faces<sup>20</sup>. La possibilité d'encenser l'autel en en faisant le tour, qui n'existait théoriquement pas dans les rubriques du missel tridentin, selon lesquelles l'autel n'est encensé que sur trois côtés, a été introduite dans les rubriques de la dernière édition typique du missel tridentin, celle de 1962 : au traditionnel schéma pour *l'Ordo incensationis altaris juxta rubricas missalis romani* est ajouté un *Ordo incensationis altaris quod commode circuii postest*. Bien que nous n'ayons pas trouvé de documentation sur le sujet, il est probable que ce mode d'encensement était déjà pratiqué lorsque la configuration de l'autel le permettait.

### ***La recherche d'une actuosa participatio***

Maurice Michaud, dans l'article précité, intégrait aussi ce type de célébration *versus populum* dans l'ensemble des mesures destinées « à rendre vie dans l'esprit de nos "chrétiens moyens" à la sainte messe. » Il liait ainsi le développement possible de la messe face au peuple à celui de la messe dialoguée : « Actuellement, la tendance est de faire participer plus activement les fidèles à la "messe basse". C'est la messe dite "dialoguée". Ce genre de messe achemine plutôt à la célébration face au peuple, si certaines conditions sont réalisées. »

Pour la mise en œuvre pratique de cette forme de célébration, Maurice Michaud insistait sur la plus grande prudence à adopter, car « aux yeux des fidèles, eu égard à l'usage quasi universel de l'autel disposé pour la célébration dos au peuple, le retour à la discipline antique a l'aspect d'une innovation. » On connaît à ce propos la réaction de Paul Claudel, dans un article célèbre du *Figaro littéraire*, le 29 janvier 1955 : « La messe à l'envers »<sup>21</sup>. Il protestait contre « l'usage qui se répand en France de plus en plus de dire la messe face au public », et dont la paroisse Saint-Séverin, à Paris, donnait l'exemple.

---

<sup>20</sup>. Le *Cæremoniale missæ quæ a Summo Pontifice Ecclesiæ Universalis ritu solemnè celebratur* ne juge pas utile de le célébrer. Mais le témoignage filmé complet de la messe de couronnement de Jean XXIII du 4 novembre 1958 en témoigne : *The Coronation of Blessed Pope John XXIII* [The Coronation of Blessed Pope John XXIII - YouTube](#).

<sup>21</sup>. Paul Claudel, « La messe à l'envers », *Supplément aux œuvres complètes*, t 1, Paris : L'Âge d'Homme, 1990, pp. 294-295.

En outre, dans les nouvelles églises dont la revue *L'Ars sacré* diffusait les photos, on faisait en sorte de « revenir » à l'autel unique (ou presque : elles comportaient généralement, un maître-autel et un autel du Saint-Sacrement pour des messes de semaine), aménagement dont on pensait qu'il avait été de règle avant l'époque de la multiplication des messes privées. L'autel permettant la célébration face au peuple, sans gradin supportant les chandeliers et la croix, s'harmonisait aussi tout naturellement avec la concélébration. Ainsi furent conçues des églises emblématiques comme celle d'Aron en Mayenne (1955), du Plateau d'Assy (1946), de Lyon-Vaise (1955), etc.

Lors de grands rassemblements, comme celui de la JAC, en 1950, au Parc des Princes, réunissant 70.000 participants, on prit l'habitude de placer l'autel au centre de l'assemblée. De même, dans la basilique souterraine Saint-Pie-X à Lourdes, conçue par Pierre Pinsart, qui fut achevée et dédiée en 1958, l'autel avait été édifié au milieu de la nef, ce qui instaurait nécessairement une célébration face au peuple pour une partie de l'assistance. En outre, la nouvelle basilique ne comportait que deux autels, l'autel central et un autel dans la chapelle du Saint-Sacrement.

Conjointement, on assistait à des tentatives dans le sens de la concélébration<sup>22</sup> qui supposaient un autel face au peuple, ou même au milieu du peuple. Ainsi, furent célébrées des messes synchronisées, par exemple au cours de pèlerinages ou de grandes réunions d'Action catholique : pèlerinage des prisonniers et déportés, à Lourdes, le 8 septembre 1946 ; pèlerinage de la ligue féminine d'action catholique, à Lourdes, en août 1952 ; pèlerinage étudiant à Chartres, à partir de 1945<sup>23</sup> ; rassemblements à l'occasion de la pérégrination de la statue de Notre-Dame de Boulogne à Colombes et à Rouen, en 1946. Dans ces messes synchronisées, un certain nombre de prêtres disaient individuellement la messe sur divers autels rassemblés *in unum*, ou en tout cas très proches, en « synchronisant » leurs gestes avec ceux du célébrant principal, en position centrale. Mais cette pratique fut interdite par l'instruction *De Musica sacra* du 3 septembre 1958.

### ***Le face au peuple à l'ouverture de la réforme liturgique***

De la mort de Pie XII, en 1958, au début de la réforme liturgique, en 1964, les célébrations face au peuple devinrent extrêmement nombreuses. Nous avons été témoin, pour notre part, à une première messe célébrée face au peuple dans un bourg du diocèse d'Auch, en octobre 1958. En suite du décès du pape, un immense catafalque avait été dressé dans le sanctuaire,

---

<sup>22</sup>. L'aspiration à la concélébration est pour le coup très documentée dans de nombreux articles, contributions à des colloques se rattachant au Mouvement liturgique. Voir sur la concélébration antique et la concélébration nouvelle : Claude BARTHE, « La nouvelle concélébration et le ministère sacerdotal », dans *Divinitas*, n. unique (2021), pp.137-160.

<sup>23</sup>. Voir : Samuel PRUVOT, *Monseigneur Charles, aumônier de la Sorbonne : 1944-1959*, Paris : Cerf, 2002.

qui masquait l'autel majeur. Un autre autel provisoire avait alors été dressé à la hauteur de table de communion, où les célébrations, durant le deuil, furent *versus populum*.

Lors du couronnement de Paul VI, le 30 juin 1963, pour la première fois, la messe a été célébrée sur le parvis de Saint-Pierre (jusque-là, la messe était célébrée dans la basilique, suivie du couronnement proprement dit à la loggia). La configuration interne de la basilique avait été reproduite à l'extérieur, avec le trône sur le haut des marches d'entrée de la basilique et l'autel face au peuple plus bas.

Pour continuer à relater notre propre expérience, entré en 1964 au séminaire Pie XI attaché à l'Institut catholique de Toulouse, nous avons pu y assister en 1964, à la messe face au peuple tous les jours de semaine, la messe solennelle dominicale, avec diacre et sous-diacre, se déroulant encore au maître-autel, le célébrant tourné vers l'abside<sup>24</sup>. Puis, en 1965, l'autel fut placé au centre du chœur des séminaristes.

La réforme conciliaire n'aura de ce fait même pas à traiter du *versus populum*, la célébration face au peuple s'étant imposée au sein même du mouvement de transition vers la nouvelle liturgie.

L'instruction *Inter œcumenici* du 25 septembre 1964 porte en son n. 91 : « Il est bien de construire l'autel majeur séparé du mur, pour qu'on puisse en faire facilement le tour et qu'on puisse y célébrer vers le peuple ». Ce que reprendra la *Présentation générale du Missel romain* : « Il convient, partout où c'est possible, que l'autel soit érigé à une distance du mur qui permette d'en faire aisément le tour et d'y célébrer face au peuple » (n. 262 dans l'édition typique 1970 du nouveau missel, n. 299 dans l'édition typique de 2002).

L'engouement fut tel, que certains évêques tentèrent – bien inutilement – de le réfréner. Ainsi Mgr Garrone, un des artisans majeurs de Vatican II, mettait en garde ses prêtres dans *La Semaine catholique de Toulouse* du 28 février 1965 : Il apparaît clairement, d'après ces articles [les nn. 91 et 95 d'*Inter œcumenici*], que la célébration de la messe face au peuple n'est pas cependant requise. Il peut en effet se présenter des cas où la disposition matérielle du chœur et l'architecture la déconseillent expressément. » Et de citer Mgr Jenny, évêque auxiliaire de Cambrai et membre du Consilium pour l'application de la Constitution conciliaire sur la liturgie : « Le prêtre se tourne maintenant délibérément vers les fidèles au cours des lectures et des appels qu'il leur adresse : il n'est pas sans intérêt qu'il soit à l'occasion tourné comme eux vers le Seigneur que l'on adore et que l'on prie ».

---

<sup>24</sup>. En décembre 1965, nous avons assisté à une concélébration face à l'abside, que présidait Mgr Gabriel-Marie Garrone, archevêque de Toulouse, au retour de la quatrième session du Concile, à l'occasion d'une ordination.

De même, la Commission diocésaine d'art sacré du diocèse de Paris, dans un document du 20 juillet 1965<sup>25</sup> émettait cette remarque : « Si le prêtre doit pouvoir célébrer face au peuple, il n'est pas indispensable qu'il le fasse tous les jours. Quand il célèbre, en semaine, sans assemblée il peut légitimement souhaiter célébrer sans avoir sous les yeux une nef vide. Aussi convient-il de prévoir des deux côtés de l'autel un marchepied assez vaste pour qu'on puisse célébrer dans les deux positions. »

Certains ont même cru pouvoir défendre que les indications de la *Présentation générale* pouvaient s'interpréter comme considérant le *versus populum* comme une exception<sup>26</sup> (il est vrai que la messe face au Seigneur fut pratiquement la règle pour les messes privées, à Rome, jusqu'à ces derniers temps). Mais au total, on est arrivé concrètement à une situation règle/exception inversée par rapport à l'ancienne législation : alors que le *ritus servandus* ancien évoquait la messe face au peuple comme une possibilité, l'instruction *Inter œcumenici* du 25 septembre 1964 et la *Présentation générale du Missel romain* du 3 avril 1969 supposent comme une possibilité la célébration face au Seigneur.

---

<sup>25</sup>.Cf. Commission Episcopale de Liturgie de Paris, *Le renouveau liturgique et la disposition des églises*, 1965. [Le renouveau liturgique et la disposition des églises - Commission diocésaine d'Art Sacré de Paris - Diocèse de Paris \(dioceseparis.fr\)](http://www.dioceseparis.fr).

<sup>26</sup>. Voir Cyrille DOUNOT, « Plaidoyer pour la célébration *ad orientem* », in *L'Homme nouveau*, 3 décembre 2016, p. 11. La *Présentation générale*, note C. Dounot, précise que, pour tel ou tel acte, le prêtre doit se retourner vers le peuple : après le chant d'entrée, « tourné vers le peuple et étendant les mains, le prêtre le salue avec une des formules proposées » (n. 86, éd. typ. 1970, n. 124, éd. typ. 2002) ; à la fin de l'offertoire, « le prêtre, en se tournant vers le peuple, et en étendant puis en joignant les mains, invite le peuple à la prière en disant: *Orate, fratres* » (n. 107, éd. typ. 1970, n. 146, éd. typ. 2002) ; après le *Pater*, « il étend puis joint les mains et il dit, tourné vers le peuple *Pax Domini sit semper vobiscum* » (n. 112, éd. typ. 1970, n. 154, éd. typ. 2002) ; avant de communier, « le prêtre fait la génuflexion, prend l'hostie consacrée à cette même messe et, la tenant un peu élevée au-dessus de la patène ou du calice, tourné vers le peuple, il dit : *Ecce Agnus Dei* » (n. 115, éd. typ. 1970, n. 157, éd. typ. 2002) ; mais pour se communier lui-même, le prêtre le fait, « en se tenant tourné vers l'autel », *stans ad altare conversus* (n. 116, éd. typ. 1970, n. 158, éd. typ. 2002) ; après le chant de communion, « le prêtre tourné vers le peuple dit, les mains jointes : *Oremus*, puis il prononce, les mains étendues, la prière après la communion » (n. 122, éd. typ. 1970, n. 165, éd. typ. 2002).